

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

COMMUNE DE SIVRY-LA-PERCHE

La réunion a débuté le 11 avril 2024 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur HIRAT Mickael.

Membres présents :

Monsieur CORDIER FRANCIS
Madame COURTIN-HENRION VANESSA
Madame DOGUET STEPHANIE
Madame DROCOURT VIRGINIE
Monsieur DROUET Jean-Marie
Monsieur GILLE JEROME
Monsieur HIRAT Mickaël
Monsieur HIRAT PASCAL
Madame MILLET LAURENCE
Monsieur PEYRARD BENJAMIN

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

Madame RICHARD ANNE-MARIE

Secrétaire de séance : Madame MILLET LAURENCE

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

02_2024 - vote du compte de gestion 2023
03_2024 - vote du compte administratif 2023
04_2024 - vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
05_2024 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
06_2024 - vote du budget primitif 2024
07_2024 - vote des subventions 2024
08_2024 - vente de l'orgue de l'Eglise
09_2024 - Fêtes et Cérémonies - dépenses à imputer au compte 623
10_2024 - reliure registres état civil et délibérations
11_2024 - divers travaux
- Questions diverses

02_2024 - vote du compte de gestion 2023

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier principal de Verdun à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE, **à l'unanimité** des membres présents, le compte des gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

10 voix pour

03_2024 - vote du compte administratif 2023

Monsieur le Maire, Mickaël HIRAT ne préside pas et se retire lors du vote.

Madame MILLET Laurence, 1^{ère} adjointe, présente le compte administratif 2023 de la commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents, **VOTE** le compte administratif de l'exercice 2023, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	607 070.50 €
	Réalisé :	297 691.77 €
	Reste à réaliser :	68 773.23 €

Recettes	Prévu :	607 070.55 €
	Réalisé :	160 200.32 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	271 638.50 €
	Réalisé :	111 171.28 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	574 966.13 €
	Réalisé :	141 566.83 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 94 246.95 €
Fonctionnement :	461 026.68 €
Résultat global :	366 779.73 €

9 voix pour

1 non-participant : M HIRAT Mickaël

04_2024 - vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	43 244,50 €		- 137 491,45 €	68 773,23 €	- 68 773,23 €	- 163 020,18 €
FONCT	430 631,13 €		30 395,55 €			461 026,68 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	461 026,68 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	163 020,18 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001)	94 246,95 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	298 006,50 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

10 voix pour

05_2024 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comprenant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents, **DECIDE** de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.34 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.06 %**
- **Taxe d'habitation : 2.40 %**

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques.

10 voix pour

06_2024 - vote du budget primitif 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **VOTE**, à l'unanimité des membres présents, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 comme suit :

Chapitre	Budget primitif 2024	report	Budget total 2024
FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
011 - charges à caractère général	64 700,00		64 700,00
012- charges de personnel et frais assimilés	-		-
65 - autres charges de gestion courante	21 900,00		21 900,00
67 - charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00
68 - dotations aux amortissements et aux provisions			-
014 - atténuations de produits	29 200,00		29 200,00
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	7 322,00		7 322,00
022 - dépenses imprévues	-		-
023 - virement à la section d'investissement	225 570,54		225 570,54
Total	349 692,54	-	349 692,54
Recettes			
002 -résultat reporté de fonctionnement	298 006,50		298 006,50
70 - produits de services, du domaine et ventes diverses	19 350,00		19 350,00
73 - impôts et taxes	26 000,00		26 000,00
74 - dotations, subventions et participations	51 040,00		51 040,00
75 - autres produits de gestion courante	22 725,00		22 725,00
77 - produits exceptionnels	4 000,00		4 000,00
Total	421 121,50		421 121,50

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Budget primitif +Virt+DM	report	Budget total 2024
Dépenses			
001 - résultat reporté d'investissement	94 246,95		94 246,95
13 - subventions d'investissement reçues			
16 - emprunts et dettes assimilés	1 530,00		1 530,00
20 - immobilisations incorporelles			
21 - immobilisations corporelles	93 650,00	1 717,00	95 367,00
23 - immobilisation en cours	202 887,54	67 056,23	269 943,77
020 - dépenses imprévues			-
Total	392 314,49	68 773,23	461 087,72
Recettes			
001- résultat reporté d'investissement			
10 - dotations, fonds divers et réserves	1 719,00		1 719,00
1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	163 020,18		163 020,18
13 - subventions d'investissement reçues	61 926,00		61 926,00
16 -emprunts et dettes assimilés	1 530,00		1 530,00
21 - immobilisations corporelles			-
040 - opérations d'ordre de transfert entre section	7 322,00		7 322,00
021 - virement de la section de fonctionnement	225 570,54		225 570,54
Total	461 087,72		461 087,72

10 voix pour

07_2024 - vote des subventions 2024

Le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions à verser pour l'année 2024, selon les demandes des associations reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'octroyer les subventions pour l'année 2024 comme suit :

- RPI de Sivry-la-Perche : 310 €
- AFM Telethon 100 €
- Amicale des 3 vallons 241 €
- ASC de Charny-sur-Meuse 100 €
- Association sportive de Nixéville 100 €
- Foyer CES Thierville 250 €
- Radio amateur 50 €

10 voix pour

08_2024 - vente de l'orgue de l'Eglise

Le Maire expose à l'assemblée que l'Association des amis des orgues du pays de Spincourt souhaite acheter l'orgue au prix de 8000 euros.

Le Maire propose de voter la vente de l'orgue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, à 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, de vendre l'orgue d'occasion Louis DEBIERRE à restaurer à l'Association des Amis des Orgues du Pays de Spincourt, représentée par Monsieur Sébastien FRANCKET, Président, pour un montant de 8000 euros.

DECIDE de ne pas participer financièrement aux frais de levage,

Et **AUTORISE** le Maire à passer les écritures comptables.

8 voix pour

1 voix contre : M CORDIER FRANCIS

1 abstention : Mme MILLET LAURENCE

09_2024 - Fêtes et Cérémonies - dépenses à imputer au compte 623

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article D.167-19,

Vu la demande du Trésorier Principal,

Il est désormais demandé aux Collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « publicités, publications, relations publiques ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 623 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, naissances, décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux,...),
- Les frais d'annonce, de publicité et parutions liées aux manifestations,
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents, et le cas échéant de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- De considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 «publicités, publications, relations publiques » dans la limite des crédits alloués au budget communal.

10 voix pour

10_2024 - reliure registres état civil et délibérations

Le Maire expose à l'assemblée que la reliure des délibérations et arrêtés est désormais obligatoire depuis l'application du décret n°2010-783 du 8 juillet 2010. Elle doit être soignée et solide pour garantir une conservation optimale. Les caractéristiques techniques sont identiques à celles des registres d'état civil.

Le Maire propose de voter pour la reliure des registres d'état civil et des délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de relier les registres d'état civil et de délibérations.
Et **AUTORISE** le Maire à passer l'écriture comptable.

10 voix pour

11_2024 - divers travaux

Le Maire présente à l'assemblée divers devis pour la réalisation des travaux prévus pour 2024.

Il propose de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, les travaux suivants :

- les travaux de gravillonnage du chemin De Fromeréville par la Société ATL – 11 rue Mazel – 55120 AUBREVILLE ;
- l'entretien du chemin du cimetière par Société ATL – 11 rue Mazel – 55120 AUBREVILLE ;
- le changement des menuiseries (mairie, cuisine salle des fêtes) par LOR FERMETURES – 30 Les Closeries – 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE .
- les travaux de réfection du logement communal 3 rue du Cul de Sac par la société DF CONCEPT – 5 rue Bastien Lepage – 55100 VERDUN ;

Et **AUTORISE** le Maire à signer les devis.

10 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Madame MILLET LAURENCE
Secrétaire de séance

Monsieur HIRAT Mickael,
Maire

